



Mise à jour 2018 du  
**PLAN D'ACTION FAVORISANT  
L'INTÉGRATION DES PERSONNES  
HANDICAPÉES 2016-2018**

**MEMBRES DES COMITÉS DU PAIPH AYANT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION DU  
PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2016-2018**

Association pour la promotion des droits des personnes handicapées de Jonquière (APDPH)	1 membre
Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du SLSJ (ARLPH)	1 membre
Association renaissance des personnes traumatisées crâniennes du Saguenay–Lac-Saint-Jean (ARPTC)	1 membre
Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP) Le Parcours – Déficience visuelle	1 membre
Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP) Le Parcours – Programme des aides techniques	1 membre
Citoyen de la ville de Saguenay	1 membre
Groupement des organismes des personnes handicapées du Saguenay (GOPHS)	1 membre
Société de transport du Saguenay	2 membres
Ville de Saguenay – Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division arts, culture et bibliothèques	1 membre
Ville de Saguenay – Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division plein air et vie communautaire	2 membres
Ville de Saguenay – Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division arénas et sports	1 membre
Ville de Saguenay – Service du génie	1 membre
Ville de Saguenay – Service d'Hydro-Jonquière	1 membre
Ville de Saguenay – Service des immeubles – Division immobilisation	1 membre
Ville de Saguenay – Service des travaux publics	1 membre
<b>Total</b>	<b>17 membres</b>

**COMITÉ DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX  
DU PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2016-2018**

Bureau de l'arrondissement de Jonquière	1 membre
Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division arts, culture et bibliothèques	1 membre
Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division plein air et vie communautaire	3 membres
Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division arénas et sports	1 membre
Service du génie	1 membre
Groupement des organismes des personnes handicapées du Saguenay (GOPHS)	1 membre
Service d'Hydro-Jonquière	1 membre
Service de la sécurité publique	1 membre
Service de sécurité incendie	1 membre
Service des communications et des relations avec les citoyens	1 membre
Service des immeubles – Division immobilisation	1 membre
Service des ressources humaines	1 membre
Service des travaux publics	1 membre
Société de transport du Saguenay	1 membre
Service du développement durable et de l'environnement	1 membre
<b>Total</b>	<b>17 membres</b>

**REPRÉSENTANTS DU COMITÉ CONSULTATIF  
DU PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2016-2018**

Association pour la promotion des droits des personnes handicapées de Jonquière (APDPH)	1 membre
Association pour le développement de la personne handicapée intellectuelle du Saguenay (ADHIS)	1 membre
Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du SLSJ (ARLPH)	1 membre
Association renaissance des personnes traumatisées crâniennes du SLSJ (ARPTC)	1 membre
Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP) Le Parcours – Déficience auditive	1 membre
Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP) Le Parcours – Déficience visuelle	1 membre
Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP) Le Parcours – Programme des aides techniques	1 membre
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (CRDITSA)	1 membre
Citoyens de la ville de Saguenay	4 membres
Conseil des aînés de la ville de Saguenay	1 membre
Groupement des organismes des personnes handicapées du Saguenay (GOPHS)	2 membres
Intégraction La Baie	1 membre
Interassociation des personnes handicapées du Saguenay (INTER)	1 membre
Loisir-Plus	1 membre
Société de l'autisme région 02 (SAR)	1 membre
Ville de Saguenay	2 membres
<b>Total</b>	<b>21 membres</b>

## SOUS-COMITÉS DU PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2016-2018

Pour assurer la réalisation du plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées 2016-2018, deux comités principaux œuvrent ensemble : le comité des représentants municipaux et le comité consultatif. Cette concertation donne lieu à un partenariat fort efficace. De ces comités sont nés sept sous-comités permanents, divisés par sphères d'intervention (sections du plan d'action) et un sous-comité ponctuel. Les sous-comités réunissent des membres du comité consultatif et du comité des représentants municipaux qui y siègent par intérêt et expertise.

Sous-comité Aménagement urbain	7 membres du comité consultatif 7 membres du comité des représentants municipaux
Sous-comité Immeubles	6 membres du comité consultatif 6 membres du comité des représentants municipaux
Sous-comité Transport	9 membres du comité consultatif 2 membres externes (OPHQ, RUTACS) 6 membres du comité des représentants municipaux
Sous-comité Emploi et formation des employés municipaux	2 membres du comité consultatif 4 membres du comité des représentants municipaux
Sous-comité Loisir (a été subdivisé en deux volets) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-comité Loisir – Culture</li> <li>• Sous-comité Loisir – Sports &amp; vie communautaire</li> </ul>	Sous-comité Loisir – Culture : 4 membres du comité consultatif 4 membres du comité des représentants municipaux  Sous-comité Loisir – Sports & vie communautaire : 4 membres du comité consultatif 4 membres du comité des représentants municipaux
Sous-comité Sécurité, prévention et intervention	3 membres du comité consultatif 4 membres du comité des représentants municipaux
Sous-comité Communication (ponctuel)	4 membres du comité consultatif 4 membres du comité des représentants municipaux

## MOT DE LA MAIRESSE DE SAGUENAY



Chers concitoyens,

La Ville de Saguenay est immensément fière de présenter la mise à jour 2018 du plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées (PAIPH) 2016-2018. Ce document établit les jalons pour les interventions qui ont été réalisées en 2016 et 2017 ainsi que celles qui seront mises en place en 2018, permettant aussi bien aux services et employés municipaux qu'aux organismes et aux personnes du milieu de connaître les objectifs de la Ville de Saguenay dans le domaine de l'accessibilité universelle, ainsi que les outils qui sont proposés pour y parvenir.

Chaque plan d'action triennal permet une rétroaction sur le précédent et la mise à jour annuelle permet d'apporter les corrections et ajustements nécessaires afin qu'il tienne toujours davantage compte des réelles préoccupations et des besoins concrets des personnes en situation de handicap, ainsi que de leur entourage.

Plusieurs services municipaux travaillent de concert au développement de cette culture au sein de l'administration municipale, afin que nous devenions, à Saguenay, maîtres dans l'art d'offrir des services non seulement adaptés, mais optimisés pour tous.

Et certes, ce sont principalement les gens du milieu qui peuvent nous aider à ce niveau, en identifiant leurs attentes réelles, entre autres parce que cette approche est relativement nouvelle dans les villes en général. Nous avons besoin de l'implication de toutes les personnes concernées, cela faisant partie intégrante d'une participation active à la démocratie citoyenne, ce qui est, pour moi et pour les membres du conseil municipal,

une priorité. C'est donc en collaboration que les réalisations prévues à ce plan triennal pourront être réalisées.

Merci à tous les intervenants qui ont investi temps et efforts, et sans qui la réalisation de ce plan d'action n'aurait pas été possible. Je tiens tout spécialement à féliciter le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire de la Ville de Saguenay pour son assiduité à la supervision de ce dossier, afin que puissent se développer et se perfectionner toujours davantage les interventions municipales au niveau de l'accessibilité universelle.

Bonne lecture à toutes et à tous!

*Josée Néron*  
*Mairesse*

## MISE EN CONTEXTE

Lorsque la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* fut sanctionnée par le gouvernement du Québec, le 17 décembre 2004, la Ville de Saguenay a rapidement mis en place des actions afin de réduire les obstacles que pourraient rencontrer les personnes en situation de handicap sur son territoire.

Depuis janvier 2011, le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire a la responsabilité de la mise en œuvre du *Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées* (PAIPH) de la Ville de Saguenay. En continuité avec ce qui a été fait en 2013-2015, il a ciblé un objectif principal pour les années 2016, 2017 et 2018. Il désire poursuivre le travail débuté afin de répondre aux besoins et priorités exprimés par le milieu pour favoriser l'intégration des personnes handicapées. En travaillant en constant partenariat avec les gens œuvrant auprès d'elle, la Ville de Saguenay s'assure de développer des projets adaptés, répondant aux besoins identifiés par le milieu et d'en faire la promotion de façon efficace.

La Ville de Saguenay a pour obligation de déposer une mise à jour annuelle de son plan d'action auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). Cet exercice permettra d'ajouter, de modifier et d'adapter le contenu du plan d'action triennal aux réalités observées annuellement.

Le plan d'action 2016-2018 est divisé en six sections rassemblant les observations, les obstacles, les actions, les indicateurs de réussite ainsi que l'échéancier prévu :

**Section 1** : Aménagement urbain

**Section 2** : Immeubles

**Section 3** : Transport

**Section 4** : Emploi et formation des employés municipaux

**Section 5** : Culture, loisirs, vie communautaire et organismes

**Section 6** : Sécurité, prévention et intervention

Réaliser un plan d'action demande un travail d'équipe non seulement avec le milieu, mais également avec les différents services municipaux afin de mener à bien les projets. Avant de débiter, voici un bref portrait des rôles des services municipaux de la Ville de Saguenay.

### **Affaires juridiques et greffe**

Le Service des affaires juridiques et du greffe comprend quatre divisions, soit le contentieux, la cour municipale, la gestion des documents et des archives et, finalement, le greffe. Il offre aux citoyens le service de correspondance au conseil, d'accès à l'information, de copies de règlements et de résolutions, d'assermentation ainsi que d'information générale s'appliquant au type de services offerts (réclamations, recours en justice, lois et réglementations, etc.).

### **Aménagement du territoire et urbanisme**

Le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme a pour mission de planifier, de concevoir et de mettre en œuvre le développement et le « redéveloppement » de la ville de Saguenay. Le tout est possible par la création de politiques stratégiques, de standards et de règles applicables aux travaux municipaux et à l'occupation du territoire. Il est chargé de réaliser les analyses et les documents nécessaires afin que les interventions du conseil, au niveau de l'aménagement du territoire, soient adéquates. Cela englobe ces secteurs d'activités :

- Planification (plan d'urbanisme, schéma d'aménagement) et mise en valeur du territoire;
- Aménagements municipaux;
- Protection du patrimoine;
- Réglementation d'urbanisme;
- Programmes gouvernementaux;
- Propriétés municipales.

### **Communications et relations avec les citoyens**

Le Service des communications et des relations avec les citoyens a pour mission de planifier, d'organiser, de diriger et de contrôler les activités d'information, de communications et de relations publiques de la municipalité, de fournir une information précise et pertinente à l'ensemble de ses publics internes et externes, clients et partenaires actuels et potentiels, de maintenir une communication constante entre l'administration municipale et le public dans le but de garantir une compréhension mutuelle et une utilisation efficace des services offerts.

### **Culture, sports et vie communautaire**

Le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire comprend trois divisions, soit les arénes et sports, les arts, la culture et les bibliothèques ainsi que celle de la vie communautaire et du plein air. Le service a pour objectifs de :

- Soutenir les organismes et bénévoles (clubs, corporations, etc.);
- Gérer les installations et les équipements (salles de spectacles, centres culturels, pavillons de loisirs, arénes, piscines, terrains sportifs, etc.);
- Réaliser des activités et actualiser celles-ci selon les besoins des clientèles (expositions, ateliers, cours, activités sportives, etc.);
- Collaborer à l'organisation d'événements;
- Planifier et encadrer le développement culturel, communautaire, plein air et sportif;
- Informer sur les activités et programmes offerts par le service et les organismes partenaires;
- Partager son expertise avec d'autres organismes et institutions préoccupés du développement culturel, sportif et communautaire.

### **Développement durable et environnement**

Le Service du développement durable et de l'environnement a pour mission de promouvoir et encadrer le développement durable, protéger l'environnement et gérer ses paramètres, soit l'eau, l'air, le sol, la biodiversité et les matières résiduelles. Sa vision est d'être la référence dans le domaine du développement durable et de l'environnement, tant pour les citoyens que pour les autres services municipaux de la Ville de Saguenay.

### **Direction générale**

La Direction générale de la Ville de Saguenay a pour mission de planifier, d'organiser, de diriger et de contrôler l'ensemble des services offerts par la municipalité à la communauté. Basée sur l'approche du service client, sa raison d'être est d'assurer l'exécution des actions du conseil municipal, du comité exécutif et des conseils d'arrondissement dans le cadre de ses attributions suivant les dispositions de la loi, et ce, en fonction des valeurs, des objectifs et des stratégies identifiés comme prioritaires par la municipalité.

### **Équipements motorisés**

Le Service des équipements motorisés a pour mission d'assurer l'entretien de tous les équipements motorisés, le suivi des inspections préventives en accord avec les normes de la Commission des transports du Québec, ainsi que le remplacement des équipements motorisés (préparation des devis). Il gère également tous les systèmes de distribution du carburant ainsi que l'aspect légal de l'opération du parc véhiculaire (immatriculations et assurances, suivi des dossiers d'accidents et enregistrement des ateliers au programme PEP).

### **Finances**

Le Service des finances a pour mission d'assurer une saine gestion des ressources financières de la municipalité et de proposer des stratégies financières, fiscales et budgétaires qui répondent aux orientations et aux objectifs du conseil municipal. Le service doit également satisfaire, de la façon la plus efficace et économique, les besoins en acquisition de biens et de services des différentes directions pour rendre la prestation de services aux citoyens, dans un contexte de concurrence transparent et objectif qui respecte les lois et politiques en vigueur.

### **Génie**

Le Service du génie a pour mission la planification, la conception et la mise en œuvre du développement et de la rénovation des infrastructures (aqueducs, égouts, voirie, ponts, parcs, forêts, etc.) de la ville de Saguenay en établissant les politiques stratégiques, les standards ainsi que les règles applicables aux travaux municipaux.

### **Hydro-Jonquière**

Le Service d'Hydro-Jonquière a pour mission d'assurer à sa clientèle un approvisionnement en électricité avec le meilleur indice de continuité et au meilleur rapport qualité/prix, tout en offrant certains services spécialisés sur le territoire de la ville, comme l'entretien des feux de circulation et du réseau de télécommunication, en plus de l'éclairage des rues de l'arrondissement de Jonquière.

### **Immeubles**

Le Service des immeubles a pour mission d'assurer une saine gestion de tous les équipements et bâtiments placés sous sa responsabilité en procédant aux achats, à l'entretien et au suivi des réglementations, et ce, au meilleur rapport qualité/prix possible. Il comprend deux divisions : entretien ménager et parc immobilier.

### **Ressources humaines**

Le Service des ressources humaines développe et met en place des politiques de gestion des ressources humaines, aide l'administration municipale en offrant des services de développement, de relation de travail et de processus d'embauche. Il s'assure également que les employés soient efficaces tout en leur offrant un milieu de travail stimulant, agréable, respectueux et équitable.

### **Ressources informationnelles**

Le Service des ressources informationnelles a pour mission d'accompagner l'organisation au niveau technologique dans la réalisation de ses mandats. Le service doit s'assurer que l'ensemble des services municipaux disposent des systèmes et équipements informatiques adéquats afin de leur permettre de fournir efficacement la prestation de services inhérents à leurs différents objectifs et mandats.

### **Sécurité incendie**

Le Service de sécurité incendie a pour mission de servir et de protéger le citoyen par la prévention, l'organisation de secours et l'intervention lors d'incendie. Il doit mettre en place un plan d'organisation en matière d'intervention et d'analyse du risque, structurer et planifier l'organisation et la prestation des secours pour toutes les catégories de risques, en plus d'offrir des programmes de prévention des incendies, de formation du public et de protection civile.

### **Sécurité publique**

Le Service de la sécurité publique a pour mission d'offrir aux citoyens un service professionnel et de qualité de maintien de l'ordre social par la prévention et la répression du crime. Les services de sécurité publique des anciennes municipalités (avant la fusion de 2002) ont été regroupés afin de maximiser les ressources et d'améliorer le service à la population, et ce, au meilleur rapport qualité/prix possible. Cependant, les arrondissements de Chicoutimi et de La Baie conservent des postes de police de proximité. De plus, le 9 avril 2004, une entente a été signée avec la municipalité de Larouche afin que le SPVS couvre également le territoire de cette municipalité. Le service doit maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, prévenir le crime et les infractions, en rechercher les auteurs et les citer en justice, ainsi que veiller à l'application des lois en vigueur qui visent le contrôle de la criminalité sur le territoire de Saguenay.

### **Travaux publics**

Le Service des travaux publics a pour mission d'entretenir les infrastructures municipales de voirie, des réseaux d'égout et d'aqueduc ainsi que des parcs. Plus précisément, il a pour responsabilité de fournir aux citoyens une eau potable de première qualité, d'assurer le traitement des eaux usées conformément aux normes en vigueur, en plus de s'assurer que ses opérations, ainsi que celles des sous-traitants, s'effectuent conformément aux lois et règlements en vigueur en matière environnementale.

[handicap.saguenay.ca](http://handicap.saguenay.ca)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>SECTION 1 AMÉNAGEMENT URBAIN</b>	<b>12</b>
Chaussée et trottoirs	13
Déneigement	14
Stationnements	14
Traverses piétonnes	16
<b>SECTION 2 IMMEUBLES</b>	<b>18</b>
Immeubles	19
<b>SECTION 3 TRANSPORT</b>	<b>21</b>
Transport en commun et transport adapté	22
<b>SECTION 4 EMPLOI ET FORMATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX</b>	<b>24</b>
Emploi	25
Formation – Tous les services municipaux	27
Formation – Sécurité incendie	27
Formation – Service de la culture, des sports et de la vie communautaire	28
<b>SECTION 5 CULTURE, LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE ET ORGANISMES</b>	<b>30</b>
Activités de loisirs, artistiques, culturelles, sportives et communautaires	31
Bibliothèques	33
Évènements	35
Lieux et équipements	36
Mise en œuvre du plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées	37
Parcs et espaces verts	40
Piscines extérieures	41
Pistes cyclables	41
Plans d'eau	42
Sentiers pédestres	43
<b>SECTION 6 SÉCURITÉ, PRÉVENTION ET INTERVENTION</b>	<b>44</b>
Sécurité incendie	45
Sécurité publique	46



## SECTION 1

# AMÉNAGEMENT URBAIN

---



## SECTION 1 : AMÉNAGEMENT URBAIN

- Améliorer l'accessibilité des lieux;
- Réduire l'isolement social;
- Aménager des environnements accessibles;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté;
- Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contrainte.

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
<b>CHAUSSÉE ET TROTTOIRS</b>										
1. L'état de la chaussée et de certains trottoirs rend les déplacements des personnes handicapées difficiles et non sécuritaires.	1.1 Cibler les lieux les plus problématiques en fonction de leur utilisation par les personnes handicapées et de leur proximité des services.		X	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Aménagement urbain;</li> <li>▶ Service du génie;</li> <li>▶ Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;</li> <li>▶ Service des travaux publics.</li> </ul>	Une liste des endroits prioritaires a été remise au Service des travaux publics.	X		
	1.2 Valider les aspects importants à considérer pour un aménagement optimal des trottoirs afin que les déplacements soient plus aisés.		X	X			Des recommandations ont été formulées.	X		
	1.3 Apporter les correctifs nécessaires afin de sécuriser les déplacements des personnes handicapées.				X		Avoir apporté des correctifs (préciser le nombre de réfections effectuées).	X		
<b>DÉNEIGEMENT</b>										

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
2. Certaines infrastructures municipales (bâtiments, traverses piétonnes, etc.) sont difficiles d'accès en période hivernale.	2.1 Cibler les endroits les plus fréquentés par les personnes en situation de handicap et en prioriser quelques-uns.		X			<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Aménagement urbain;</li> <li>▶ Service des travaux publics.</li> </ul>	Avoir ciblé 12 endroits prioritaires fréquentés par plusieurs personnes handicapées.	X		
	2.2 Émettre des recommandations quant au déneigement adéquat de ces lieux.		X	X			<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avoir fourni la liste des 12 endroits prioritaires avec les recommandations reliées à ces lieux pour qu'ils soient intégrés au plan de déneigement.</li> <li>○ Procéder, selon les recommandations émises, au déneigement de ces lieux lors d'une chute de neige.</li> </ul>	X		
<b>STATIONNEMENTS</b>										
3. Certains stationnements pour personnes handicapées ont des lacunes et le suivi de l'état de ces derniers est ardu.	3.1 Créer une fiche d'analyse basée sur les normes en vigueur afin de valider la conformité des stationnements.		X			<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Aménagement urbain;</li> <li>▶ Service du génie;</li> <li>▶ Service de l'aménagement du territoire et urbanisme;</li> <li>▶ Service des travaux publics.</li> </ul>	Une fiche d'analyse est créée et présentée aux services concernés.			X
	3.2 Procéder à l'inventaire des stationnements à l'aide de la fiche d'analyse.		X			<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Service du génie;</li> <li>▶ Service de l'aménagement du territoire et urbanisme;</li> <li>▶ Service des travaux publics.</li> </ul>	L'inventaire est effectué.			X

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
	3.3 Cibler les bâtiments municipaux, les artères et les organismes œuvrant auprès des personnes handicapées les plus fréquentés pour valider si ajouter un stationnement ou en déplacer un à ces endroits serait nécessaire.		X	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Aménagement urbain;</li> <li>▶ Service du génie;</li> <li>▶ Service de l'aménagement du territoire et urbanisme;</li> <li>▶ Service des travaux publics.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une priorisation des endroits est réalisée, en collaboration avec le milieu, afin de connaître son point de vue sur les emplacements;</li> <li>○ Nombre de stationnements priorités.</li> </ul>	X		
	3.4 Selon les conclusions de l'analyse, effectuer les actions nécessaires afin que les stationnements soient conformes aux normes et aux besoins.		X	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Service du génie;</li> <li>▶ Service de l'aménagement du territoire et urbanisme;</li> <li>▶ Service des travaux publics.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avoir posé des actions en lien avec les stationnements (retiré, déplacé, ajouté, mis aux normes);</li> <li>○ Nombre de stationnements modifiés.</li> </ul>	X		
4. Connaître l'emplacement des stationnements pour personnes handicapées est important et il n'y a	4.1 Créer un système de suivi des stationnements pouvant être mis à jour annuellement, en incluant l'inventaire.		X			<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Service du génie;</li> <li>▶ Service de l'aménagement du territoire et urbanisme;</li> <li>▶ Service des travaux publics.</li> </ul>	Un outil permettant d'effectuer un suivi a été créé et est utilisé par les services concernés.		X	

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
aucun système pour assurer un suivi.	4.2 Permettre aux organismes partenaires de consulter cette liste afin d'informer leur clientèle des endroits où sont situés les stationnements.		X	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Aménagement urbain;</li> <li>▶ Services des communications et des relations avec les citoyens;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	Avoir conçu un outil d'information recensant les stationnements et le rendre disponible pour consultation.	X		
<b>TRAVERSES PIÉTONNES</b>										
5. De nombreuses traverses piétonnes ne sont pas adaptées pour les personnes en situation de handicap.	5.1 Créer une fiche d'analyse afin de vérifier si l'emplacement de la traverse est justifié, si elle est sécuritaire et quels seraient les correctifs à apporter, si nécessaire.	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Aménagement urbain;</li> <li>▶ Service du génie;</li> <li>▶ Service de l'aménagement du territoire et urbanisme;</li> <li>▶ Service des travaux publics;</li> <li>▶ Hydro-Jonquière.</li> </ul>	Une fiche d'analyse est conçue en collaboration avec les partenaires municipaux et du milieu.	X		
	5.2 Procéder à l'inventaire des traverses piétonnes en fonction de la proximité des lieux fréquentés par les personnes handicapées (pharmacie, hôpital, centres commerciaux) à l'aide de la fiche d'analyse.	X	X	X			L'inventaire est effectué et un document permettant la mise à jour est développé.	X		

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
	5.3 Selon les constats d'analyse, sécuriser les déplacements des personnes en situation de handicap en priorisant les actions à poser.			X			Avoir réalisé un à deux projets d'adaptation conformes aux besoins des personnes handicapées et sécuritaires, en prenant en considération l'aménagement intuitif.	X		
6. Les traverses piétonnes ne sont pas toujours respectées par les citoyens.	6.1 Sensibiliser les citoyens à l'importance de respecter les traverses piétonnes et aux conséquences pouvant découler du non-respect de ces dernières.		X	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Communication;</li> <li>▶ Sécurité publique;</li> <li>▶ Service des communications et des relations avec les citoyens.</li> </ul>	Avoir réalisé une campagne de sensibilisation sur l'importance du respect des traverses piétonnes.	X		



## SECTION 2

# IMMEUBLES

---

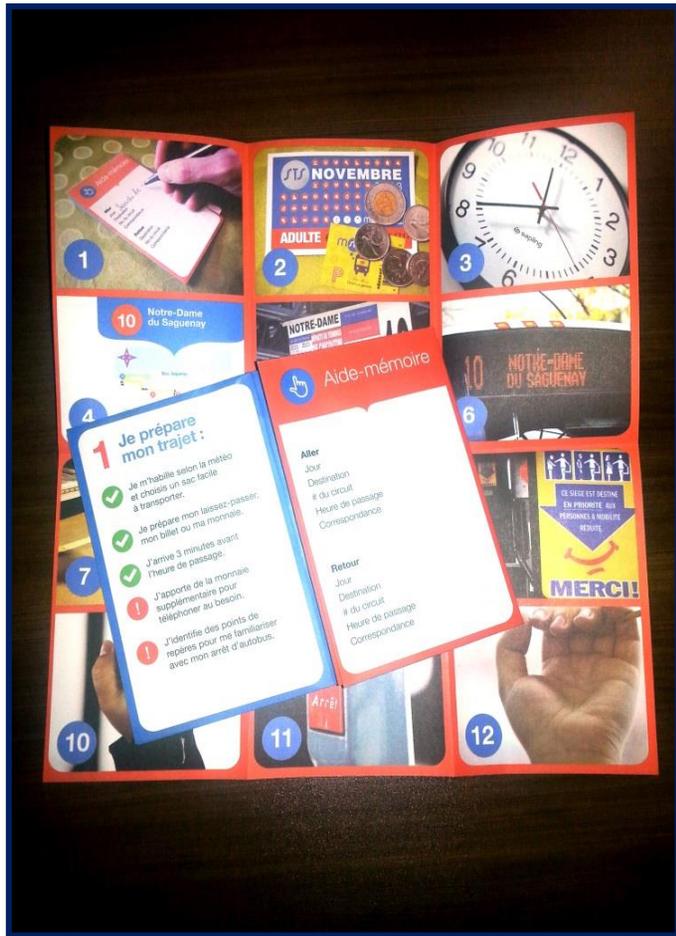


## SECTION 2 : IMMEUBLES

- Améliorer l'accessibilité des infrastructures;
- Réduire l'isolement social;
- Aménager des environnements accessibles;
- Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contrainte;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté.

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
<b>IMMEUBLES</b>										
1. Plusieurs bâtiments municipaux offrant différentes activités ou services ne sont pas adaptés aux personnes handicapées.	1.1 Faire l'inventaire des bâtiments.		X			<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Immeubles;</li> <li>▶ Service du génie;</li> <li>▶ Service des immeubles.</li> </ul>	L'inventaire des bâtiments est effectué.		X	
	1.2 Prioriser ceux qui sont les plus fréquentés et procéder à leur analyse.		X	X			Avoir priorisé des bâtiments avec le milieu et avoir réalisé leur analyse (rapport d'analyse).	X	X	
	1.3 Entreprendre des actions pour améliorer l'accessibilité des bâtiments municipaux.	X	X	X			Avoir entrepris des actions d'amélioration dans certains bâtiments municipaux (préciser les bâtiments dont l'accessibilité a été améliorée).	X	X	
2. L'accès à certains bâtiments municipaux est difficile en raison de débarcadère et de chemin d'accès problématiques.	2.1 Évaluer les lieux les plus fréquentés par les personnes handicapées, valider la conformité de l'accès et apporter les correctifs nécessaires, le cas échéant.		X	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Immeubles;</li> <li>▶ Service du génie;</li> <li>▶ Service des immeubles;</li> <li>▶ Service des travaux publics.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avoir identifié les lieux nécessitant des correctifs pour en faciliter l'accès;</li> <li>○ Avoir effectué des correctifs.</li> </ul>	X		

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
3. Des bâtiments municipaux 100 % adaptés ne sont pas fréquentés par les organismes de personnes handicapées.	3.1 Valider les besoins des organismes en matière de locaux et évaluer la possibilité de leur réserver les plages horaires nécessaires dans les immeubles ciblés.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Immeubles;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avoir énuméré les besoins;</li> <li>○ Avoir entrepris des démarches pour valider les disponibilités des locaux;</li> <li>○ Mettre à la disposition des organismes œuvrant auprès des personnes handicapées une liste des salles municipales disponibles à la location pour répondre à leurs besoins ponctuels.</li> </ul>	X	X	



## SECTION 3

# TRANSPORT



## SECTION 3 : TRANSPORT

- Améliorer l'accessibilité des infrastructures de transport;
- Réduire l'isolement social;
- Aménager des environnements accessibles;
- Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contrainte;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté.

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
<b>TRANSPORT EN COMMUN ET TRANSPORT ADAPTÉ</b>										
1. La Société de transport du Saguenay a un plan d'action favorisant l'intégration des personnes en situation de handicap.	1.1 Mettre sur pied un sous-comité Transport permettant d'arrimer ce plan d'action à celui de la ville pour permettre l'avancement de chacun d'eux en matière de transport accessible et cibler les actions prioritaires.		X			<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Société de transport du Saguenay.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un sous-comité a été mis sur pied;</li> <li>○ Des actions prioritaires ont été ciblées.</li> </ul>		X	
2. Certains arrêts d'autobus du transport régulier ou adapté ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap et rendent l'utilisation du transport difficile.	2.1 Cibler les lieux d'affluence des personnes handicapées, évaluer l'accessibilité des arrêts (trottoir, abaissement, traverse, déneigement), prioriser les actions et réaliser les modifications qui s'appliquent.			X		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Transport;</li> <li>▶ Société de transport du Saguenay;</li> <li>▶ Service du génie;</li> <li>▶ Service des travaux publics.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avoir listé les lieux d'affluence des personnes handicapées et identifié le circuit correspondant;</li> <li>○ Avoir priorisé un ou deux circuits et en avoir évalué les problématiques;</li> <li>○ Avoir effectué des réfections.</li> </ul>	X		

<p>3. L'utilisation du transport en commun régulier peut comporter des obstacles pour les personnes handicapées.</p>	<p>3.1 Identifier les obstacles et entreprendre des actions permettant de faciliter l'accessibilité au transport.</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Transport;</li> <li>▶ Société de transport du Saguenay.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avoir identifié des obstacles;</li> <li>○ Avoir entrepris des actions permettant de faciliter l'accessibilité au transport.</li> </ul>			
--	---	----------	----------	----------	--	--	---	--	--	--



## SECTION 4

# **EMPLOI ET FORMATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

---



## SECTION 4 : EMPLOI ET FORMATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

- Accroître la participation des personnes handicapées sur le marché du travail, sans discrimination;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté;
- Sensibiliser et former le personnel en contact direct avec le public;
- Réduire l'isolement social.

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
<b>EMPLOI</b>										
1. La Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics doit être respectée lors des processus d'embauche.	1.1 Indiquer l'accès à l'égalité en emploi dans tout appel de candidature et offre d'emploi.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Service des ressources humaines;</li> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Emploi et formation des employés municipaux.</li> </ul>	Un libellé d'accès à l'égalité en emploi apparaît dans les offres d'emploi et appels de candidatures publiés.	X		
	1.2 S'assurer que les services soient bien accompagnés dans la démarche d'embauche d'une personne handicapée.				X		La Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics est respectée lors des processus d'embauche et un support est offert quant à la démarche.	X		
	1.3 Cerner l'information pour sensibiliser les instances concernées par l'embauche de personnel.				X		Avoir réalisé une tournée d'information auprès des instances concernées par l'embauche de personnel municipal, lorsque nécessaire.	X	X	

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
2. Lors d'acquisition d'ameublement, de fourniture ou de tout autre équipement, s'assurer que l'accessibilité universelle soit prise en considération.	2.1 Consulter la politique d'approvisionnement afin de connaître l'approche et de faire les recommandations nécessaires selon le <i>Guide d'accompagnement sur l'approvisionnement en biens et services</i> développé par l'Office des personnes handicapées du Québec.			X		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sous-comité Emploi et formation des employés municipaux;</li> <li>▶ Division des approvisionnements;</li> <li>▶ Office des personnes handicapées du Québec.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le <i>Guide d'accompagnement sur l'approvisionnement en biens et services</i> a été présenté à la Division des approvisionnements;</li> <li>○ La politique est appliquée lorsque requis;</li> <li>○ Des recommandations ont été effectuées.</li> </ul>			
	2.2 Sensibiliser le personnel concerné à l'importance de faire l'acquisition d'équipements adaptés au niveau de la fourniture pour répondre éventuellement aux besoins spécifiques.			X					Un outil de sensibilisation a été créé et déployé dans les différents services concernés.	

FORMATION – TOUS LES SERVICES MUNICIPAUX

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
3. Il peut être parfois difficile de savoir comment adapter son comportement pour accueillir différents types de clientèle et leur offrir un service municipal adéquat.	3.1 Offrir une formation s'adressant aux employés qui travaillent à l'accueil afin de les outiller pour qu'ils puissent adapter leur approche envers les personnes handicapées.	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sous-comité Emploi et formation des employés municipaux;</li> <li>▶ Service des ressources humaines.</li> </ul>	Avoir effectué des recherches pour choisir le format et le contenu les plus appropriés en fonction des besoins des employés.		X	
	3.2 Impliquer le milieu œuvrant auprès des personnes handicapées afin de planifier et offrir une formation concernant l'accueil.		X	X			Avoir entamé les démarches pour offrir la formation.	X	X	
							Avoir impliqué le milieu et avoir formé au moins un groupe d'employés par année.	X	X	
<b>FORMATION – SÉCURITÉ INCENDIE</b>										
4. Manque d'information sur les divers handicaps, les approches à adopter et l'intervention en situation d'urgence.	4.1 Sélectionner un partenaire spécialisé afin de développer une formation adaptée à ce type de situation.		X	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Service de sécurité incendie;</li> <li>▶ Sous-comité Emploi et formation des employés municipaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avoir créé un partenariat avec un organisme spécialisé;</li> <li>○ Avoir élaboré un plan de formation.</li> </ul>	X		
	4.2 Offrir un atelier de mise à jour aux employés.						Avoir tenu un atelier.			X
<b>FORMATION – SERVICE DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE</b>										

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
5. Les accompagnateurs doivent recevoir une formation sur les interventions adéquates à effectuer auprès des enfants vivant avec une situation de handicap dans le cadre des camps de jour estivaux.	5.1 Offrir une formation sur l'intervention auprès des enfants en situation de handicap.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	Avoir offert une formation par année (préciser le nombre d'accompagnateurs ayant reçu la formation).	X	X	
6. Les employés des bibliothèques et ceux qui travaillent dans divers services ont connu quelques problématiques avec des usagers ayant un trouble de santé mentale.	6.1 Offrir aux employés des bibliothèques et autres lieux publics pertinents un atelier et/ou une mise à jour sur l'intervention en santé mentale.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Service des ressources humaines;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	Avoir tenu un atelier et/ou une mise à jour sur l'intervention par année (indiquer le lieu où le personnel a participé à l'atelier).	X	X	
7. Manque de formation sur le fonctionnement des nouveaux équipements adaptés lors de leur acquisition (ex. : lève-personnes, vélos adaptés).	7.1 Offrir une formation ou fournir des outils d'information permettant aux employés d'utiliser adéquatement les nouveaux équipements.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	Avoir tenu une formation (indiquer le lieu où le personnel a reçu la formation) lorsque nécessaire, ou avoir développé et remis un ou plusieurs outils d'information aux employés qui auront à utiliser les nouveaux équipements.	X	X	

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
8. Méconnaissance des divers handicaps impliquant des contraintes lors de la baignade.	8.1 Offrir aux sauveteurs une formation de sensibilisation concernant les divers types de handicap.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	Avoir tenu la rencontre de formation lors de nouvelles embauches des sauveteurs.	X		



## SECTION 5

# CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

---



## SECTION 5 : CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- Accroître la participation des personnes handicapées à des activités de loisirs, de sport, de tourisme et de culture;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté;
- Réduire l'isolement social;
- Aménager des environnements accessibles.

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
<b>ACTIVITÉS DE LOISIRS, ARTISTIQUES, CULTURELLES, SPORTIVES ET COMMUNAUTAIRES</b>										
1. Il y a un manque d'accessibilité aux activités de loisirs, artistiques, culturelles et communautaires.	1.1 Évaluer la possibilité d'établir des critères d'évaluation des activités pour offrir une meilleure intégration à ces dernières.			X		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Loisir – Culture;</li> <li>▶ Sous-comité Loisir – Sports &amp; vie communautaire;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avoir évalué la possibilité d'établir des critères d'évaluation;</li> <li>○ Si cela s'avère possible, avoir développé un formulaire d'évaluation des activités.</li> </ul>			
	1.2 Effectuer le recensement des activités culturelles, artistiques, sportives et communautaires et faire l'analyse de leur niveau d'accessibilité pour les personnes handicapées.	X	X	X			<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avoir fait le recensement des activités;</li> <li>○ Avoir comptabilisé le nombre d'activités accessibles.</li> </ul>	X		
	1.3 Évaluer les solutions possibles pour améliorer l'accès à l'offre d'activités et émettre des recommandations aux gestionnaires de l'activité concernée.	X	X	X			<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avoir produit un rapport et émis des recommandations auprès des gestionnaires de l'activité concernée;</li> <li>○ Avoir entrepris des actions pour améliorer l'accès à l'offre d'activités et recenser les inscriptions des personnes handicapées.</li> </ul>	X		

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
2. Manque d'accompagnateurs formés et disponibles pour des activités précises.	2.1 Valider la possibilité d'implanter un programme d'accompagnement.	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	Avoir validé la possibilité de créer un programme, le développer et le diffuser.	X		
3. De plus en plus d'enfants vivant une situation de handicap participent aux camps de jour de la Ville de Saguenay.	3.1 Offrir un service d'accompagnement et des accommodements personnalisés aux besoins de l'enfant (jumelage avec un accompagnateur, développement de systèmes d'émulation, etc.).				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	Nombre d'enfants accompagnés au cours de l'été.	X	X	
4. Maintien du programme de la vignette d'accompagnement.	4.1 Poursuivre la mise à jour des activités l'acceptant et la promouvoir auprès d'organismes.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	Faire un rappel annuel du fonctionnement de la vignette auprès du personnel et avoir sensibilisé des organismes.	X	X	
5. Importance de souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH).	5.1 Organiser annuellement une activité avec le milieu dans le cadre de la SQPH.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Loisir – Sports &amp; vie communautaire;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avoir organisé un événement en lien avec les personnes handicapées pour souligner la SQPH;</li> <li>○ Avoir impliqué plusieurs participants et organismes du milieu.</li> </ul>	X	X	

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
6. Besoin de séances d'initiation reliées à certains sports adaptés pour les personnes handicapées.	6.1 Évaluer les besoins de la clientèle visée et créer les séances en fonction des équipements (ex. : vélos adaptés), lorsque nécessaire.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Loisir – Sports &amp; vie communautaire;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	Avec le milieu, créer des séances d'initiation et les offrir à des groupes de personnes handicapées.	X	X	
7. Il n'y a pas d'activités aquatiques adaptées.	7.1 Développer des activités aquatiques adaptées.	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Loisir – Sports &amp; vie communautaire;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	En partenariat avec le milieu, avoir développé et offert une activité aquatique aux personnes handicapées.	X	X	
<b>BIBLIOTHÈQUES</b>										
8. De nombreux travaux sont prévus afin de rénover certaines bibliothèques de la Ville de Saguenay.	8.1 Lors de travaux, consulter les membres du comité consultatif afin de s'assurer que les rénovations tiennent compte de l'accessibilité (mobilier, configuration, etc.).				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Loisir – Culture;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	Avoir consulté les membres du comité consultatif et pris en considération leurs commentaires dans l'élaboration des plans et dans les achats.	X	X	
9. Manque de matériel adapté aux différents usagers vivant une situation de handicap.	9.1 Analyser les besoins des usagers en situation de handicap et faire l'acquisition de matériel adapté.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Loisir – Culture;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	Énumérer la liste des achats effectués.	X	X	

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
10. Les services adaptés aux besoins des personnes handicapées ne sont pas connus.	10.1 Faire connaître les services adaptés par la création d'une brochure et la promotion auprès des organismes, résidences, etc.	X	X			<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Service des communications et des relations avec les citoyens;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avoir réalisé la brochure;</li> <li>○ Avoir effectué la visite d'un établissement fréquenté par des personnes handicapées, par année.</li> </ul>		X	
11. Absence d'un système audio pour les expositions permanentes et semi-permanentes dans les bibliothèques.	11.1 Étudier la possibilité d'avoir un support audio pour ces expositions.	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Loisir – Culture;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	Avoir fait l'acquisition d'équipement.	X		
12. Un service de prêt de livre adapté est offert à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) et il peut être difficile d'utiliser ce service.	12.1 Offrir un soutien aux personnes vivant avec un handicap visuel désirant s'inscrire et rechercher des documents.		X			<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	Avoir inscrit ce soutien dans la brochure et offrir le service.		X	

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
<b>ÉVÉNEMENTS</b>										
13. Il peut être difficile pour les personnes handicapées d'avoir une place adaptée à leurs besoins lors de manifestations culturelles, sportives ou communautaires.	13.1 Sensibiliser les promoteurs à offrir et à faire respecter les emplacements adéquats réservés aux personnes handicapées dans les salles de spectacle, les arénas et les parcs extérieurs.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité de soutien aux événements;</li> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Loisir – Sport &amp; vie communautaire;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avoir créé un outil de sensibilisation soulignant l'importance de prévoir des emplacements réservés aux personnes handicapées et l'avoir distribué à différents promoteurs;</li> <li>○ Ajouter un point au post-mortem pour valider que cela est respecté.</li> </ul>	X		
	13.2 Lorsque la Ville agit comme promoteur d'un événement, prévoir systématiquement ce type d'emplacement.				X					
14. Faible offre d'activités pour les personnes handicapées lors des événements grand public.	14.1 Inclure des volets pour les personnes handicapées dans des événements sportifs de masse.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité de soutien aux événements;</li> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Loisir – Sport &amp; vie communautaire;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avoir sensibilisé au moins deux promoteurs à l'inclusion d'un volet pour les personnes handicapées aux événements sportifs;</li> <li>○ Pour les promoteurs intéressés à inclure un volet pour personnes handicapées, lui offrir aide et références.</li> </ul>	X		
<b>LIEUX ET ÉQUIPEMENTS</b>										

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
15. Difficulté d'accès à certains équipements de loisir.	15.1 Prioriser et effectuer l'aménagement des infrastructures de loisir qui devraient être accessibles aux personnes handicapées (sentiers urbains, tables de pique-nique, matériel spécialisé, etc.) en vue d'une plus grande accessibilité.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Loisir – Sport &amp; vie communautaire;</li> <li>▶ Service du génie;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	Rendre accessible au moins un équipement de loisir par année et informer le milieu lors d'achat ou de mise en place d'un nouvel équipement.	X	X	
16. Manque d'information concernant l'accessibilité des lieux offrant des activités.	16.1 Inventorier tous les locaux et espaces extérieurs offrant des lieux adaptés où des activités se déroulent et où il serait possible d'en organiser.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	Avoir mis à jour l'inventaire des locaux et espaces extérieurs dans les trois arrondissements, et ce, chaque année.	X	X	
	16.2 Informer les employés de la Ville et les citoyens des lieux adaptés.		X	X			Avoir diffusé l'information aux employés de la Ville et aux citoyens par l'entremise d'un dépliant et d'un publipostage auprès des usagers du transport adapté.	X	X	

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
17. Les vélos adaptés gagnent en popularité.	17.1 Maintenir le service de location des vélos adaptés et en faire la promotion annuellement afin d'informer la population du maintien du service.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Loisir – Sport &amp; vie communautaire;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avoir maintenu le service et l'avoir adapté à la demande;</li> <li>○ Avoir augmenté le nombre de locations annuelles.</li> </ul>	X	X	
<b>MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES</b>										
18. Nécessité d'avoir des événements rassembleurs, d'échanges et de mises à jour d'information entre les organismes et différents services de la Ville.	18.1 Former des sous-comités qui réuniront des membres du comité consultatif et des services municipaux concernés afin de déployer les actions inscrites au plan d'action à l'égard des personnes handicapées.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Comité de travail.</li> </ul>	Préciser le nombre de sous-comités formés et de rencontres annuellement.	X	X	

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
	18.2 Organiser une rencontre triennale avec les services municipaux et organismes qui œuvrent pour les personnes handicapées afin d'identifier les priorités d'un prochain plan d'action.			X			Avoir organisé une rencontre triennale et avoir identifié les priorités pour le prochain plan d'action.	X		
19. Favoriser les échanges entre les organismes et la municipalité pour les suivis d'information et de projets ainsi que la mise en œuvre du plan d'action.	19.1 Maintenir la ressource permanente attitrée à la mise en œuvre du PAIPH pour faciliter les liens entre les organismes et la Ville.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Service des ressources humaines;</li> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Comité de travail;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	Avoir maintenu la ressource pour le programme du PAIPH.	X	X	

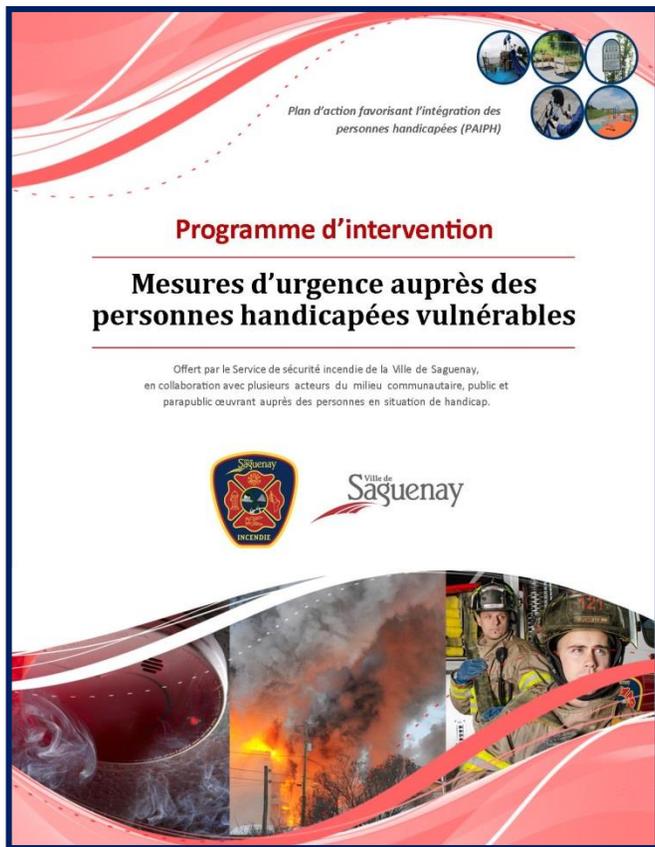
OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
20. Les employés responsables des travaux pour les bâtiments, les équipements, l'aménagement urbain et le déneigement ont avantage à connaître les éléments de base de l'accessibilité universelle.	20.1 Planifier une activité de sensibilisation sur les bases de l'accessibilité universelle, pertinente pour les travaux à effectuer par les employés municipaux.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Comité de travail.</li> </ul>	Avoir tenu une activité de sensibilisation par année.	X	X	
21. Divers programmes, recherches et projets sont développés dans les autres municipalités du Québec à l'égard des personnes handicapées.	21.1 Participer aux études portant sur le sujet, à certains colloques et programmes afin de faire connaître les actions du PAIPH.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	Avoir participé à des études, des colloques ou des programmes pertinents.	X	X	
	21.2 Créer un réseautage avec les autres municipalités ayant un plan d'action pour l'intégration des personnes handicapées pour partager les expériences dans l'avancement des plans d'action.				X		Avoir discuté avec d'autres municipalités (identifier le nom des municipalités et le sujet).	X	X	

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
22. Certaines personnes vivant une situation de handicap affirment vivre certains problèmes quant à l'accessibilité des différentes publications mises en ligne sur le site Internet de la Ville de Saguenay (PDF).	22.1 Valider avec le Service des communications les modifications pouvant être apportées pour faciliter la lecture et la compréhension des différentes publications mises en ligne par la Ville de Saguenay.			X		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Service des communications et des relations avec les citoyens.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avoir identifié les solutions pertinentes;</li> <li>○ Avoir effectué les modifications nécessaires.</li> </ul>	X		
<b>PARCS ET ESPACES VERTS</b>										
23. Maintenir la consultation quant aux divers handicaps et à l'adaptation des parcs récréatifs.	23.1 Impliquer les membres du comité consultatif lors du choix des modules et de la mise en œuvre des plans lors de l'élaboration des parcs.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sous-comité Loisir – Sport &amp; vie communautaire;</li> <li>▶ Service du génie;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	Avoir consulté et demandé l'expertise de divers partenaires lors de la création de certains parcs.	X	X	
24. L'accès à certains parcs est inexistant ou déficient et il y a une absence de modules de jeux adaptés.	24.1 Mettre à jour l'inventaire des parcs afin de vérifier l'accessibilité aux équipements et effectuer les modifications nécessaires.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Service du génie;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avoir mis à jour l'inventaire des parcs annuellement;</li> <li>○ Avoir fait connaître les parcs accessibles.</li> </ul>	X	X	

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
<b>PISCINES EXTÉRIEURES</b>										
25. Les vestiaires des piscines extérieures ne sont pas adaptés.	25.1 Effectuer la réfection des vestiaires.		X	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Service des immeubles;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	Avoir réalisé la réfection d'au moins un vestiaire durant le plan d'action.	X		
<b>PISTES CYCLABLES</b>										
26. L'entretien des pistes cyclables est problématique.	26.1 Faire l'analyse de l'état des pistes cyclables (chaussée, descentes, trottoirs) et poser les actions nécessaires.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Centre alternatif de déplacement urbain du Saguenay (CADUS);</li> <li>▶ Véloroute des Bleuets;</li> <li>▶ Association du Horst de Kénogami;</li> <li>▶ Service du génie;</li> <li>▶ Service des travaux publics;</li> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	Avoir fait l'inventaire et apporté des modifications aux endroits les plus urgents.	X	X	
	26.2 Sensibiliser les travailleurs œuvrant sur les pistes, mais également à proximité, quant à l'importance de l'état des pistes cyclables.				X		Avoir créé un outil de sensibilisation et l'avoir distribué.			
27. Il existe une problématique de partage des pistes cyclables entre les différents utilisateurs.	27.1 Poursuivre la sensibilisation des utilisateurs à la cohabitation sur les pistes cyclables.	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Association du Horst de Kénogami;</li> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Service des communications et des relations avec les citoyens;</li> <li>▶ Service du génie;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	Avoir poursuivi la sensibilisation des utilisateurs des pistes cyclables et des utilisateurs d'aide à la mobilité motorisée (AMM).	X	X	
							Avoir étendu la campagne de sensibilisation aux arrondissements de Chicoutimi et de La Baie.	X		

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
<b>PLANS D'EAU</b>										
28. Absence de quais et d'embarcations adaptés.	28.1 Recherche et acquisition de quais et d'embarcations nautiques pour les plans d'eau ciblés.			X		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Loisir – Sport &amp; vie communautaire;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	Avoir validé la faisabilité et la pertinence d'un tel projet. Si cela s'avère concluant, faire l'acquisition du matériel pertinent.			
<b>SENTIERS PÉDESTRES</b>										
29. Absence de circuits animés adaptés aux personnes handicapées.	29.1 Cibler un parc où il pourrait être pertinent de développer un programme d'animation, et faire les modifications nécessaires, selon le programme.			X		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Loisir – Sport &amp; vie communautaire;</li> <li>▶ Groupe Nature Animée;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	Mettre en place le projet et créer un partenariat avec le Groupe Nature Animée.	X		
30. Aucune mise à jour des symboles destinés aux personnes handicapées n'est effectuée dans les sentiers.	30.1 Connaître les symboles, évaluer leur mise en place dans les parcs et effectuer la mise à jour ainsi qu'une vérification annuelle de leur état.			X		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Loisir – Sport &amp; vie communautaire;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avoir vérifié que la signalisation des pourcentages de pente des parcs est présente;</li> <li>○ Avoir ajouté le symbole d'accessibilité universelle à l'entrée des sentiers répondant aux normes.</li> </ul>			

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
31. Les panneaux d'information et d'interprétation sont non accessibles.	31.1 Effectuer l'inventaire des parcs possédant des panneaux d'information et d'interprétation, et identifier les obstacles à leur accessibilité.			X		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Loisir – Sport &amp; vie communautaire;</li> <li>▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.</li> </ul>	Avoir rédigé l'inventaire des parcs possédant des panneaux d'information et d'interprétation et avoir identifié les obstacles à leur accessibilité.			



## SECTION 6

# SÉCURITÉ, PRÉVENTION ET INTERVENTION



## SECTION 6 : SÉCURITÉ, PRÉVENTION ET INTERVENTION

- Aménager des environnements accessibles;
- Accroître le sentiment de sécurité et la sécurité physique des personnes handicapées;
- Favoriser l'adaptation des divers types d'interventions menées par les policiers et/ou pompiers en situation d'urgence auprès des personnes handicapées.

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
<b>SÉCURITÉ INCENDIE</b>										
1. Difficulté à identifier et localiser les personnes handicapées vivant seules et ne pouvant évacuer en cas d'urgence.	1.1 Faire la promotion du programme d'intervention en mesures d'urgence auprès des personnes handicapées vulnérables aux personnes handicapées vivant seules et ne pouvant évacuer en cas d'urgence.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Sécurité, prévention et intervention;</li> <li>▶ Service de sécurité incendie.</li> </ul>	Avoir effectué la promotion du programme auprès des organismes du comité consultatif et des divers programmes du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS).	X	X	
2. Manque de participation aux exercices d'évacuation des occupants des lieux d'hébergement.	2.1 Élaborer et diffuser un programme pour sensibiliser les occupants et le personnel des lieux d'hébergement (de personnes handicapées et aînées) à l'importance des exercices.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Sécurité, prévention et intervention;</li> <li>▶ Service de sécurité incendie.</li> </ul>	Appliquer le schéma de couverture de risques sur le territoire et tenir au moins une cinquantaine de rencontres par année dans les lieux d'hébergement et autres bâtiments.	X	X	

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
	2.2 Évaluer les délais d'intervention et valider les plans d'urgence avec les occupants.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Sécurité, prévention et intervention;</li> <li>▶ Service de sécurité incendie.</li> </ul>	Avoir amélioré les délais d'intervention et optimisé les plans d'urgence en comparant les années antérieures.	X	X	
3. Il n'y a pas de consigne claire ni de schéma précis pour l'évacuation des employés et des citoyens en situation de handicap dans les édifices municipaux.	3.1 S'assurer que chaque édifice municipal ait un plan d'évacuation à jour.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Service de sécurité incendie;</li> <li>▶ Sous-comité Sécurité, prévention et intervention;</li> <li>▶ Service des communications et des relations avec les citoyens.</li> </ul>	Avoir mis le plan d'évacuation à jour dans chaque édifice municipal.	X	X	
	3.2 Planifier et pratiquer un exercice d'évacuation des édifices municipaux avec des citoyens ayant des limitations.				X		Avoir expérimenté un exercice d'évacuation avec des personnes handicapées dans des édifices municipaux.	X		
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>										
4. Il est possible que les interventions policières ainsi que le traitement judiciaire ne soient pas adaptés à la réalité des personnes en situation de handicap.	4.1 S'assurer que les policiers et les intervenants de la cour municipale aient une meilleure connaissance de la réalité des personnes en situation de handicap afin d'adapter leurs interventions.		X	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Sécurité, prévention et intervention;</li> <li>▶ Service de la sécurité publique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avoir validé auprès des policiers et des intervenants de la cour le besoin d'améliorer les connaissances quant à leurs interventions auprès des personnes handicapées;</li> <li>○ Avoir créé un outil de sensibilisation et mis sur pied des activités de sensibilisation auprès des policiers.</li> </ul>	X	X	

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCE				PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI		
		2016	2017	2018	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2019-2021
5. Il y a un manque de respect des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées.	5.1 Mettre en place une campagne de sensibilisation afin de faire respecter les espaces de stationnement réservés.			X		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comité consultatif;</li> <li>▶ Sous-comité Communication;</li> <li>▶ Service des communications et des relations avec les citoyens;</li> <li>▶ Service de la sécurité publique.</li> </ul>	Avoir développé et tenu une campagne de sensibilisation.	X		

Nous tenons à remercier tous les intervenants ayant participé à la rédaction et la mise à jour de ce plan d'action triennal qui vise l'intégration des personnes handicapées de la Ville de Saguenay pour **2016, 2017 et 2018.**

**Le Parcours**  
Centre de réadaptation en déficience physique

**ARLPH**  
SAGUENAY  
LAC-SAINT-JEAN

  
**A.P.D.P.H.**

  
**GOPHS**

  
SOCIÉTÉ DE  
TRANSPORT  
DU SAGUENAY

  
ASSOCIATION RENAISSANCE  
DES PERSONNES TRAUMATISÉES CRÂNIENNES  
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Ville de  
**Saguenay**